



Conseil national  
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL  
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 17 janvier 2022  
N°2022\_1394\_DG75-L002

**Enquête annuelle sur les écoles de formation aux professions sanitaires et sociales  
(Enquête « Écoles »)**

*Service producteur* : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees),  
du ministère des Solidarités et de la Santé

**Opportunité** : avis favorable émis le 2 décembre 2020 par la Commission « Démographie et questions  
sociales »

Réunion du Comité du label du 15 octobre 2021 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	2022-2026 (millésimes 2021-2025) pour les volets santé et social
Périodicité	Annuelle
Publication JO	Oui

**Descriptif de l'opération**

L'enquête *Écoles* concerne l'ensemble des formations délivrant un diplôme du ministère en charge des affaires sociales et de la santé. Aucune autre enquête ne se veut exhaustive sur ce champ de formations.

La collecte du questionnaire auprès des établissements a lieu tous les ans depuis 1983. Cette enquête est composée de tableaux agrégés renseignés par les établissements. Elle permet de dénombrer et d'identifier les établissements proposant des diplômes délivrés par le Ministère en charge des affaires sociales et de la santé. Elle permet aussi d'établir la statistique du nombre de diplômes délivrés chaque année et d'analyser les flux d'entrée dans ces formations. Les résultats sont aussi utilisés à des fins budgétaires.

L'unité statistique enquêtée est la formation ayant eu des inscrits ou des diplômés pour l'année civile de référence de l'enquête, *i.e.* l'entité délivrant un diplôme du ministère en charge des affaires

sociales. L'enquête est exhaustive, de manière à couvrir toutes les formations et à permettre des analyses à un niveau géographique fin.

L'ensemble du dispositif couvre la France métropolitaine et les DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte).

Le questionnaire de l'enquête *Écoles* est constitué de six bordereaux à renseigner :

- le bordereau « identification de la formation » ;
- le bordereau « sélection » ;
- le bordereau « nombre d'inscrits » ;
- le bordereau « diplôme sur les inscrits s'étant présentés aux épreuves du diplôme » ;
- le bordereau « interruption de scolarité » ;
- le bordereau « financement », permettant de répartir les étudiants selon les sources de financement qu'ils ont obtenues pour suivre leur formation.

Un comité de concertation est organisé chaque année afin de prendre en compte les besoins des utilisateurs.

Le caractère obligatoire pour l'enquête *Écoles* est souhaité afin de consolider les hauts taux de réponse de l'enquête. Pour le moment, seul un arrêté confère un caractère obligatoire au volet social de l'enquête *Écoles*. La difficulté principale pour les écoles réside dans le fait de devoir rassembler en amont les informations nécessaires pour remplir le questionnaire. Certaines écoles interrogées à ce sujet, dans le cadre du bilan de l'enquête *Écoles* 2017, font mention d'un temps de remplissage pouvant s'étaler sur plusieurs semaines.

L'enquête représente une taille d'échantillon d'environ 2 400 formations.

Les premiers résultats de l'enquête sont diffusés courant Novembre/Décembre de l'année n+1 sous forme de tableaux agrégés mis à disposition sur le site data.drees.

~~~

***Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :***

*NB : La séance du 15 octobre 2021 a examiné ensemble les enquêtes Écoles et Étudiants. Des mentions ci-dessous peuvent ne pas s'appliquer totalement à l'enquête Écoles.*

#### ***Remarques générales***

- Le Comité du label accueille favorablement la volonté de la Drees d'inscrire dorénavant les enquêtes dites *Écoles* et *Étudiants*, qui existent sous forme d'enquête administrative depuis 1983, dans le cadre de la statistique publique. Il attire l'attention du service quant aux conséquences en matière d'information du Cnis et du Comité du label en cas de changement de protocole ainsi que sur la nécessité de mettre à disposition les données dans un cadre respectueux du secret statistique.
- Le Comité demande au service de préciser l'articulation des enquêtes relatives aux formations aux professions sanitaires et sociales (SAN et SOC) avec le dispositif du Système d'information du suivi de l'étudiant (SISE) mis en œuvre par le Sies visant au recensement des étudiants et de leur réussite dans l'enseignement supérieur. Le Comité s'est notamment interrogé sur la capacité d'une enquête quadriennale sur les étudiants à répondre aux besoins annuels exprimés par le règlement européen relatif à la production et au développement de statistiques sur l'éducation et la formation tout au long de la vie (FTLV). Il s'est aussi interrogé sur l'utilisation de l'Identifiant national étudiant (INE) pour appréhender les doubles diplômes

éventuels. Le Comité demande à être informé du résultat des échanges qui auront lieu sur ce sujet entre le service et le Sies.

- Le Comité regrette que le Céreq et la Dares n'aient pas participé à la concertation mise en place pour l'enquête. Il note avec intérêt la future participation de la Drees au groupe de travail qui fédère les producteurs de la statistique publique (nommé groupe « Formation tout au long de la vie », qui rassemble le département Emploi et revenus d'activité de l'Insee, la Dares, la Depp, le Sies et le Céreq), ce qui sera de nature à faciliter les échanges et la coordination des projets.

### **Méthodologie et appariements**

- Le Comité demande au service de mettre en place un bilan des opérations d'amélioration de la base de sondage réalisées par les Dreets, qui permettrait de donner des éléments d'information sur le maintien en continu de la qualité du répertoire FINESS sur le champ considéré.
- Le Comité invite le service à étudier, pour la prochaine enquête *Étudiants*, la possibilité de mobiliser l'INE et/ou le Code statistique non signifiant (CSNS) afin d'enrichir l'enquête par les données historiques de la Depp et alléger en conséquence la charge statistique pesant sur les enquêtés.
- Le Comité invite également le service à instruire, pour la prochaine collecte des enquêtes SAN et SOC, la possibilité d'une remontée plus riche d'information sur les étudiants (nationalité, commune de naissance par exemple) par les questionnaires de formation. Ces variables sont en effet cruciales pour la reconstitution du CSNS et l'identification des doubles comptes pour la réponse à la demande européenne. Au besoin, le service pourra mobiliser à nouveau le bordereau Système d'information de gestion de l'éducation (SIGE) qui recense les informations et coordonnées concernant les étudiants disponibles dans les systèmes d'information des écoles.
- Le Comité s'est interrogé sur le critère de la qualité de remplissage des variables financières retenu comme indicateur de complétude du questionnaire. Il a bien noté l'importance de ces informations pour répondre aux besoins de certaines directions métier, mais demande au service d'établir un bilan de cette procédure au regard des risques de biais de sélection qu'elle pourrait générer.

### **Protocole, lettres-avis**

- Afin d'informer les étudiants de l'existence de l'enquête, le Comité demande au service de fournir aux écoles une affiche qui pourrait être affichée dans leurs locaux. Le service pourrait par exemple s'inspirer du dépliant de l'enquête *Étudiants*, que le Comité a trouvé pertinent.
- Le Comité suggère au service de remplacer dans les lettres-avis l'expression « des informations fiables et des analyses sur les populations et les politiques sanitaires et sociales », qui peut paraître vague, par « des informations fiables dans le domaine sanitaire et social » par exemple. Il demande au service de tenir également compte des autres remarques formulées en séance et dont la liste a été transmise par mail.

### **Diffusion**

- Le Comité note l'intention du service de mettre en place des échanges avec les chercheurs afin d'identifier des agrégations pertinentes et compatibles avec les exigences de confidentialité liées à une mise à disposition sur Quetelet, et ce afin de favoriser un usage simplifié des sources.

## Questionnaire

- Le Comité demande au service d'instruire la possibilité de rajouter dès la prochaine collecte, ou pour celle prévue en 2026, des questions sur :
  - le temps de réponse des écoles, intégrant le temps d'importation des données étudiants, en s'inspirant en cas de besoin de la question similaire retenue pour l'enquête ES-PE ;
  - les métiers en PCS 2020, tout en conservant la formulation actuelle afin d'assurer la cohérence temporelle des informations récoltées ;
  - le plus haut diplôme atteint des parents ;
  - les difficultés financières, dans le sens où elles peuvent conduire à une interruption de la formation, en s'inspirant de celles mobilisées dans les enquêtes ENRJ et/ou SRCV ;
  - la vie en couple, et les enfants à charge.
- Le Comité recommande de modifier la formulation de la question A24. La formulation « Pensez-vous qu'en plus du nombre d'étudiants renseigné, d'autres étudiants de votre établissement auraient participé à la réserve sanitaire en 2021 ? » est proposée. Il demande également de rajouter la modalité « Je n'ai pas eu le choix » dans la question B1 sur les motivations qui ont conduit à suivre cette formation. Le Comité suggère de remplacer le terme « vision » par « choix » dans la question B12 sur l'impact de la crise sanitaire sur les décisions de l'enquêté. Il demande également de distinguer les formations de protection juridique des majeurs dans les questions A72 et B3, si ce champ est maintenu (le Comité a noté que des enquêtes spécifiques sur ce champ sont menées par la Direction générale de la cohésion sociale).

## Cnil

- Les remarques écrites de la Cnil, notamment sur les bases juridiques de l'enquête ou l'existence de questions sensibles, ont été énoncées en séance et transmises aux services, à charge pour ceux-ci d'examiner avec leurs unités juridiques et leur délégué à la protection des données comment les prendre en compte.

**Le Comité du label attribue à l'Enquête sur les écoles de formation aux professions sanitaires et sociales (Enquête « Écoles ») l'avis de conformité, et par délégation du Cnis, le label d'intérêt général et de qualité statistique, avec proposition d'octroi du caractère obligatoire.**

**Cet avis est valide pour les années 2022-2026.**

La présidente du comité du label de la  
statistique publique

Signé : Nicole ROTH